

TABLE DES MATIÈRES

1

L'économie de plateforme : description d'un phénomène d'intermédiation..... 7

Quentin CORDIER
assistant à l'ULiège

Introduction..... 8

Section 1

L'économie de plateforme : tentative de circonscription du phénomène..... 9

A. À la recherche d'une définition transversale..... 10

B. Les définitions légales belges et européennes..... 15

Section 2

La diversité des services proposés par les plateformes numériques..... 18

A. Les plateformes de travail..... 18

B. Les plateformes de vente..... 20

C. Les plateformes de financement participatif..... 22

D. Les plateformes d'hébergement..... 26

Section 3

Les questions juridiques posées par l'économie de plateforme..... 26

A. L'identification des relations juridiques
dans l'économie de plateforme..... 27

B. La qualité des utilisateurs de plateformes numériques..... 30

C. L'économie de plateforme sous l'angle du droit international privé..... 32

Conclusion..... 33

2

Le droit international privé et les relations contractuelles qui se nouent par le biais des plateformes..... 35

Patrick WAUTELET
professeur ordinaire à l'ULiège

Alix ERNOUX
assistante à l'ULiège

Introduction..... 36

Section 1

Le consommateur et le travailleur en droit international privé – Essai de classification..... 40

- A. **Qui peut prétendre à la qualité de consommateur en droit international privé européen ?**..... 41
 - 1. Deux parties liées par un contrat..... 43
 - 2. Un contrat conclu entre un consommateur et un professionnel..... 44
 - 3. L'exercice ou la direction des activités dans ou vers le pays où le consommateur réside habituellement..... 47
- B. **Les limites de la catégorie « travailleur » en droit international privé européen**..... 50

Section 2

Au-delà des classifications : les règles mises à l'épreuve..... 65

- A. **La relation entre le prestataire et le client : contrat de travail, de consommation ou contrat de services ?**..... 67
- B. **La relation entre le prestataire et la plateforme**..... 73
- C. **La relation entre la plateforme et l'utilisateur**..... 79

Conclusion..... 82

3

Les plateformes de l'économie collaborative à l'épreuve du droit des obligations et des règles de protection du consommateur 85

Hervé JACQUEMIN

chargé de cours à l'UNamur (CRIDS), avocat

Introduction 86

Section 1

Relation entre les utilisateurs 89

A. Hypothèses dans lesquelles les livres VI et XII du C.D.E. sont applicables aux utilisateurs 90

1. Champ d'application du livre VI 90

2. Champ d'application du livre XII 94

B. Panorama des dispositions des livres VI et XII à observer dans les relations B2C nouées entre les utilisateurs 97

1. Règles applicables aux relations nouées à distance et par voie électronique 97

2. Autres règles de protection du consommateur figurant dans le livre VI du C.D.E... 103

3. Regards critiques sur les mesures de protection des consommateurs dans le contexte de l'économie collaborative 105

C. Application de la théorie générale des obligations et des contrats 107

Section 2

Relation entre la plateforme et les utilisateurs 109

A. La plateforme comme intermédiaire commercial 110

B. La plateforme fournit un service de la société de l'information 115

C. La plateforme fournit des services aux consommateurs 120

1. Règles de protection du consommateur applicables indépendamment du mode de conclusion du contrat 120

2. Règles de protection du consommateur en matière de contrats à distance 121

3. Regards critiques sur le cadre normatif actuel et réformes envisagées 125

Section 3

Relation avec les tiers 126

A. Domaine d'application du régime d'exonération de responsabilité 128

B. Portée du régime d'exonération de responsabilité 131

C. Absence d'obligation générale de surveillance et obligation de collaboration	134
Conclusion	136

4

Le statut social des travailleurs de plateformes numériques

Jacques CLESSE
professeur à l'ULiège, avocat

Quentin CORDIER
assistant et maître de conférences à l'ULiège

Fabienne KÉFER
professeur ordinaire à l'ULiège

Introduction	138
---------------------------	-----

Section 1

Les plateformes de travail : un état des lieux	140
---	-----

A. Les grands traits du <i>crowdworking</i>	140
B. Typologie des plateformes de <i>crowdworking</i>	142
1. Les prestations dans le monde réel	142
2. Les prestations en ligne	144
C. Sélection et évaluation du travailleur de plateforme : naissance de l'« algocracie »	147
D. Le cybertâcheronnage et le taylorisme numérique	149
E. Une parenté avec le travail intérimaire	150

Section 2

Le travail de plateforme et le droit du travail et de la sécurité sociale	152
--	-----

A. <i>Deliveroo</i>	154
1. Le contexte	154
2. L'opération de qualification	156
3. L'application des critères généraux à la plateforme <i>Deliveroo</i>	163
4. La présomption de contrat de travail au bénéfice des étudiants	166
5. La présomption des articles 337/1 et 337/2 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006	168
B. <i>Uber</i>	172

C. Les effets de la qualification	175
1. Les conséquences d'une requalification : une foule de questions en aval.....	175
2. Les conséquences d'une non-requalification.....	179
Conclusion	183

5

Aspects de droit fiscal de l'économie collaborative en Belgique 185

Aymeric NOLLET

chargé de cours à l'ULiège, avocat

Fanny VANRYKEL

aspirante au FRS-FNRS, chercheuse doctorante à l'ULiège

Introduction	186
---------------------------	-----

Section 1

Régime de l'économie collaborative en matière d'impôts sur les revenus	190
---	-----

A. Le régime fiscal de faveur introduit par la loi-programme du 1^{er} juillet 2016	191
1. Champ d'application du régime de faveur.....	191
2. Régime d'imposition spécifique.....	197
B. Le nouveau régime d'exonération depuis la loi de relance du 18 juillet 2018	198
1. Nature des revenus pris en compte.....	199
2. Régime d'exonération fiscale.....	201

Section 2

Régime de l'économie collaborative en matière de T.V.A.	203
--	-----

A. Le régime fiscal de faveur introduit par la loi-programme du 1^{er} juillet 2016	204
1. Raison d'être et objectif.....	204
2. Conditions d'application.....	204
3. Implications juridiques.....	209
B. Le nouveau régime d'exonération depuis la loi de relance du 18 juillet 2018	209

Conclusion	211
-------------------------	-----

6

Les plateformes face au droit économique de l'Union européenne 213

Pieter VAN CLEYNENBREUGEL

chargé de cours à l'ULiège, professeur invité à l'Université Paris-Dauphine

Introduction 214

Section 1

L'accès au marché des États membres de l'Union européenne 216

A. Un libre accès aux intermédiaires digitaux 219

1. *De lege lata*: la directive 2000/31 220

2. *De lege ferenda*: le projet de règlement sur les plateformes 223

B. Un accès plus restreint pour les plateformes offrant des services « mixtes » ? 223

1. Les plateformes fournissant des services « mixtes » dans la jurisprudence de la Cour de justice 224

2. La directive « services » 227

3. En dehors du champ d'application de la directive « services » 229

C. Accès au marché : la fragmentation réglementaire persiste 231

Section 2

Le comportement des plateformes sur le marché 232

A. Les plateformes et la concurrence sur le marché 232

1. Plateformes et accords anticoncurrentiels 234

2. Plateformes et abus de position dominante 238

B. La protection des utilisateurs des plateformes 239

1. *De lege lata* 240

2. *De lege ferenda*: la proposition de règlement sur les plateformes (B2B) 243

Conclusion 245